

PROJET DE SERVICE ENFANCE

Prestation Milieu Ordinaire

- **I OBJECTIFS ET MISSIONS DU SERVICE :**

Le service accompagne les enfants âgés de 2 à 20 ans, déficients visuels, avec ou sans troubles associés.

C'est un service inclusif, c'est-à-dire que les enfants sont scolarisés dans l'école de leur choix, dans le privé, dans le public, en breton, en établissement spécialisé (...) et que le service vient en complément sur les aspects liés à la déficience visuelle.

Au-delà du scolaire, l'accompagnement s'inscrit dans un projet de compensation global qui vise à l'autonomie du jeune dans tous les aspects de sa vie.

Enfin le service est dit "à domicile" en ce sens qu'il intervient prioritairement sur les lieux de vie de l'enfant. La logique est que ce sont les professionnels qui se déplacent au plus près des besoins de l'enfant ou du jeune.

- **II L'Accompagnement vers l'autonomie:**

L'objectif du service est bien de proposer un accompagnement qui permette au jeune de pouvoir se passer d'un service. Le travail sur l'autonomie est bien sûr d'abord lié à l'âge de l'enfant, et bien évidemment notre travail se fait au rythme propre de chacun et de sa famille.

La durée de l'accompagnement n'est pas obligatoirement de l'âge de 2 ans à l'âge de 20 ans. En fonction de chaque situation, de la gravité de la déficience visuelle, du degré d'autonomie, des sorties du service peuvent être proposées avant 20 ans.

L'autonomie n'est pas un soutien permanent mais bien un travail sur des stratégies, des méthodes et des moyens de compensation.

L'autonomie des jeunes déficients visuels est le plus souvent fortement liée à la maîtrise d'outils spécifiques. Par exemple Il ne s'agit pas seulement d'équiper chaque enfant d'un ordinateur mais de proposer un accompagnement vers la maîtrise de cet outil, et des logiciels afférents afin que le jeune puisse être autonome en classe dans la prise de notes, le rendu des devoirs, la lecture des livres scolaires...

Les outils les plus habituellement proposés vont des aides optiques (loupes, télé-agrandisseurs, lampes ...) aux outils informatiques (ordinateur, logiciels spécifiques). L'équipe IPIDV fait des propositions, prête des matériels, pour une utilisation en condition réelle. La décision du choix de tel ou tel matériel reste dans les mains de la famille et du jeune.

Ce sont l'entièreté des professionnels de l'IPIDV qui travaillent à cet objectif d'autonomie. Ils prennent en compte la vie actuelle de l'enfant mais sont aussi soucieux de ses besoins futurs dans sa vie d'adulte.

Au-delà des aspects techniques, l'autonomie revêt aussi des aspects sociaux rendus complexes par la déficience visuelle : savoir adopter une position corporelle adéquate, savoir faire face à son interlocuteur, savoir-faire une demande d'aide et être en capacité d'exprimer des besoins particuliers.

- **III Le travail avec la famille et le jeune :**

L'accompagnement est le fruit d'une co-construction d'un projet avec la famille et le jeune. Le service contractualise le projet à minima tous les ans avec la famille.

La collaboration avec la famille démarre dès l'admission et se déroule tout au long de l'accompagnement, de l'évaluation initiale aux rendez-vous réguliers avec le jeune et sa famille. C'est donc un dialogue permanent incluant si besoin d'autres partenaires.

Les référents ont un rôle particulier dans ce travail de co-construction, ils sont en lien avec la famille, le jeune et proposent des temps d'échanges permettant les ajustements nécessaires au projet. C'est le référent qui, pour le service, porte la compréhension globale de la situation.

Si le service et la famille se mettent d'accord sur des objectifs communs, il est important de préciser que chacun vient avec ses responsabilités propres : la famille avec sa responsabilité parentale, le service avec sa responsabilité professionnelle, celle en particulier d'indiquer et de mettre en œuvre les rééducations les plus adaptées.

Dans les situations de placement, le lien direct avec la famille est plus complexe, le service sera attentif à rechercher la collaboration de cette dernière, en articulation avec les services de la protection de l'enfance.

- **IV La scolarisation**

Le service n'a pas de responsabilité scolaire directe, il ne fait pas de soutien scolaire. Par contre son accompagnement doit faciliter la scolarisation en milieu ordinaire. Il y a donc un partenariat école – famille – IPIDV à mettre en place.

Le service a une double fonction : un accompagnement individuel auprès de l'élève et un appui aux acteurs de la scolarité. En termes d'appui individuel, des interventions sont possibles par exemple en pédagogie spécialisée, transcription de document, informatique adaptée, en fonction du projet du jeune.

Le service propose aussi un soutien technique et pédagogique aux différents acteurs scolaires : direction d'établissement, enseignant, AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) ... Des fiches de préconisations et des sensibilisations à la déficience visuelle sont proposées. L'ensemble de ces actions est effectué dans le cadre d'une convention.

Les sensibilisations prennent plusieurs formes possibles : formation des AESH, sensibilisation des enseignants du premier degré, information à la classe en accord avec le jeune, information à l'ensemble des professeurs dans le secondaire...

Le service participe à toutes les réunions proposées : équipe de suivi de scolarisation avec l'enseignant référent, équipe éducative avec les enseignants concernés et si besoin aux conseils de classe.

Le service fait aussi des préconisations concernant les aménagements d'examens qui restent de la responsabilité de la famille. Enfin, le service fait aussi des fiches de préconisation et des actions de préparation en vue des voyages scolaires et des périodes de stage.

A noter que notre structure n'est pas favorable à l'attribution systématique d'AESH au prétexte de la déficience visuelle. Rassurante pour les enseignants, la présence de ces personnels est malheureusement le plus souvent un frein à l'autonomie et une barrière à la socialisation avec les autres. Ceci est bien évidemment à modérer en présence d'un handicap associé.

- **V L'orientation, la sortie du service, le projet professionnel**

Le service, tout au long de l'accompagnement, s'attache à ce que les jeunes comprennent bien la déficience visuelle qui les touche et ses conséquences. C'est important dans le travail sur l'autonomie et quand vient le moment pour le jeune et sa famille de choisir une orientation scolaire ou professionnelle. Cette compréhension favorise la réflexion et l'élaboration d'un projet professionnel adapté.

Le service se positionne donc en tant que conseil, dans la durée, et favorise les échanges avec des adultes déficients visuels en situation d'emploi par exemple. Les professionnels de l'IPIDV

peuvent accompagner les jeunes dans les structures dédiées : salon étudiant, Centre d'Information et d'Orientation, portes ouvertes...

Les accompagnements individuels proposés visent à préparer les jeunes à l'autonomie et la sortie du service, à la vie d'adulte : savoir parler de sa déficience visuelle, maîtriser les codes sociaux, faire un CV, chercher un emploi, un stage, préparer un entretien...

Des accompagnements collectifs sont aussi régulièrement proposés pour préparer la vie en autonomie hors du domicile familial : Stage de mise en situation concrète, utilisation de transport en commun, des distributeurs bancaires, bricolage...